

M. Lelivres sur les instances de ^{Sansac-Venazi,}
 Sansac, mari de ^{Henri,} et de
 qui s'est porté garant de l'identité et de sa famille
 l'honorabilité de M. Lalaurie et de
 M. Lalaurie s'est présenté seul / le 17 Septembre 1920.

Monsieur le Préfet du Cantal
à Aurillac,

Le soussigné, Lalaurie Antoine, demeurant à St-Mamet
 - la-Salvetat, (Cantal), boulanger à Madrid (Espagne)
 casa alta n° 23, a l'honneur de vous prier de
 vouloir bien lui délivrer des passe-port pour les
 membres de sa famille ci-après désignés:

- 1° M. Lalaurie Antoine - 59 ans
- 2° M^{me} Lalaurie Marquise née Lacan - 49 ans.
- 3° M^{lle} Lalaurie Agnès, fille du précédent - 22 ans.

et vous prie d'agréer l'assurance de son parfait respect

Lalaurie

Vu pour légalisation de la signature de M^{re} A. Lalaurie
 apposée ci-dessus et pour approbation de sa demande.

St. Mamet le 17 9^{bre} 1920.

Pour le Maire empêché:

L'Adjoint

J. Sequer

